



MAIRIE
DE
VINZIER

1 Place de la Mairie
74500 VINZIER

 Téléphone
04 50 73 61 19

 Fax
04 50 73 66 49

 Courriel
mairie@vinzier.com

 Site
vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

Aux parents d'enfants fréquentant le centre de loisirs du Pays de Gavot

Objet : fermeture du centre de loisirs le mercredi 2 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Les sept Communes du plateau de Gavot (Bernex, Champanges Feternes, Larringes, Saint Paul en Chablais, Thollon les Mémises et Vinzier) offrent aux enfants un centre de loisirs, géré par notre prestataire LEO LAGRANGE, avec lequel nous avons signé une convention pour l'organisation d'activités les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Cette convention, d'une durée de 4 ans (années civiles) a pris fin réglementairement le 31 décembre 2024 ; un avenant a été signé entre LEO LAGRANGE et les 7 Communes du plateau de Gavot afin de prolonger de 6 mois (délai maximum autorisé) ladite convention, et ce jusqu'au 30 juin 2025.

Un nouveau marché pour le renouvellement de convention entre un prestataire et 4 Communes du plateau de Gavot (3 Communes ne souhaitant plus adhérer au groupement de commande) est en cours.

Si un prestataire signe la convention avec les Communes, celui-ci devrait assurer les activités pendant les vacances scolaires, à partir du 7 juillet 2025 (date de début des vacances estivales).

C'est pourquoi, les activités de centre de loisirs ne seront pas assurées le mercredi 2 juillet 2025 (la convention prenant fin le 30 juin 2025 et la nouvelle convention, dans le cas où un prestataire répondrait à la consultation, ne débiterait que le 7 juillet 2025).

LE CENTRE DE LOISIRS SERA DONC FERME LE MERCREDI 2 JUILLET

Je vous saurai gré de prendre d'ores et déjà vos dispositions.

Je vous prie d'agréer, au nom de mes homologues Maires du plateau de Gavot, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vinzier, Commune coordinatrice du groupement
Marie-Pierre GIRARD

